

Avis adopté

Séance plénière du 11 juin 2025

L'évaluation des politiques publiques environnementales : *un pilier démocratique à consolider*

Déclaration du groupe Entreprises

L'évaluation est un point central dans la conduite de toute politique publique. Par cet avis court, équilibré et dynamique dont le groupe Entreprises remercie les rapporteuses, le CESE met en avant la culture de l'évaluation qui est naturellement au cœur des stratégies des entreprises.

Les politiques publiques engagent les ressources de l'État, l'argent public et impactent la vie quotidienne des citoyens, leur évaluation est donc une impérieuse nécessité en particulier au moment où la dette publique atteint des sommets. C'est la crédibilité de l'action publique, voire celle des gouvernants, qui est questionnée.

Il n'existe pas de progrès sans mesure du progrès. Or, comme le démontre l'avis, l'évaluation peut justement être un outil au service de la vie démocratique dès lors qu'elle bénéficie d'une légitimité auprès des acteurs concernés et des citoyens. En plus d'être un acte technique, elle est politique : son effectivité est en grande partie conditionnée par la capacité des décideurs à assumer le risque de déplaire, voire d'une potentielle déstabilisation de l'existant. C'est à ce prix qu'elle gagne en crédibilité.

Le groupe Entreprises partage largement de nombreuses recommandations pour une évaluation efficace et pragmatique des politiques publiques environnementales :

-> Il est effectivement nécessaire d'obtenir une évaluation anticipée par l'intégration de celle-ci dès la conception et structurée par le choix d'indicateurs pertinents (préconisations 1 à 3) ;

-> L'évaluation est un outil de pilotage : elle doit éclairer la décision publique, sans s'y substituer. L'idée de présenter des scénarios alternatifs avec des recommandations pratiques permet de laisser une marge de manœuvre nécessaire aux décideurs. (Préconisation 7)

-> De même, il convient de renforcer la transparence et la redevabilité : la création d'une plateforme nationale centralisant les évaluations (préconisation 13) permettrait de rendre ces dernières accessibles, compréhensibles et utiles au débat public.

-> Le groupe Entreprises soutient également le renforcement du rôle des CESER dans les comités de pilotage régionaux (préconisations 5 et 10).

L'évaluation doit elle-même contribuer à l'efficacité de l'action publique particulièrement en fixant un nombre raisonnable d'indicateurs et d'interlocuteurs comme parties prenantes, avec un budget et des délais raisonnables. Sinon, elle jouera contre son bienfondé. Elle doit tenir compte des enjeux socio-économiques, réalités humaines et industrielles et des contraintes des entreprises.

Si l'expérimentation est saluée, le Groupe Entreprises est réservée à ce qu'elle devienne une condition systématique de généralisation des politiques (préconisation 11) car cela pourrait créer de l'instabilité réglementaire et freiner l'investissement.

En conclusion, le Groupe Entreprises réaffirme son engagement en faveur d'une évaluation efficace et pragmatique des politiques publiques environnementales. Il appelle à une approche équilibrée, tenant compte des réalités économiques et industrielles, et à une gouvernance transparente et responsable des processus d'évaluation. Il faut privilégier une évaluation ciblée, proportionnée et utile au service de l'amélioration continue.

Pour ces raisons, le groupe Entreprises remercie les rapporteurs et **vote favorablement cet avis**.